



Commune de Kilstett
Département du Bas-Rhin
République française

ARRETÉ N° 6 / 2026

Portant réglementation de la circulation et du stationnement dans la rue du Lt. Cambours

Le Maire de la Commune de Kilstett

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213.1 à L.2213.6 ;

VU le Code de la Route et notamment l'article R.411-8 ;

VU l'Instruction Interministérielle de la signalisation routière quatrième partie ;

Considérant les travaux de raccordement au réseau gaz par la société SOGECA de Herrlisheim pour le compte de RGDS dans la rue du Lt. Cambours au n°11

ARRETE

Article 1 : Du 16 au 27 mars 2026, la société SOGECA est autorisée à réaliser des travaux de raccordement au réseau gaz dans la rue du Lt. Cambours au n°11.

Article 2 : Du 16 au 27 mars 2026, la circulation et le stationnement des véhicules dans la rue précitée sont soumis aux prescriptions définies ci-dessous :

- La chaussée est rétrécie ponctuellement
- Le stationnement est interdit dans la zone des travaux

Article 3 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (quatrième partie, huitième partie) sera mise en place par la Société SOGECA de HERRLISHEIM.

Article 4 : les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet dès la mise en place de la signalisation prévue à l'article 3 ci-dessus.

Article 5 : les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté est transmise à :

- M. le Directeur de la Société SOGECA
est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur, et dont ampliation sera adressée à :

- M. Le Maire de la commune de Kilstett
- M. Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de La Wantzenau

Kilstett, le 19 février 2026

Le Maire :



F. LAAS